



Mairie de Cuisery
Place d'Armes
71290 CUISERY
Tel : 03 85 40 11 76
Email : mairiec@cuisey.fr

Cuisery, le 19 mai 2026

COMPTE-RENDU
Réunion du Conseil Municipal du 13 mai 2026

Présents : Mmes DELIOT Carole – DESBROSSE Cindy – CERVANTES Corinne – PALLOT Martine – RINSANT Adriana – DEMARZIANI Amandine – PUGNALE JACQUEMIN Emile - PERRET Joëlle
MM. CHALOIN Frédéric – EL MEJJATI Fahd – PINDADO Nicolas – BRENOT Thierry – BAUDIN Clément – FERNANDES Jérôme – CLERC Jean-François – VOLATIER Jérôme

Absents excusés : VION Pierre – BOILLET Stéphane – PALLANT Catherine

Secrétaire de séance : BRENOT Thierry

Le procès-verbal de la réunion du 10 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

1. Création du poste d'ATSEM

Un agent communal a obtenu son diplôme d'ATSEM en février 2026. Il s'agit d'un adjoint technique territorial en poste à l'école maternelle de Cuisery. Ainsi, il convient de prendre en compte l'obtention de ce diplôme en approuvant la création d'un poste d'ATSEM au sein de la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve la création d'un poste d'ATSEM.

2. Intégration de la Cérémonie du 18 juin dans le calendrier des cérémonies

Depuis la Libération, l'Appel du 18 juin 1940 est commémoré chaque année par les Français libres et les associations de Résistance qui vont se recueillir devant les monuments aux morts et les mémoriaux érigés au lendemain de la Seconde Guerre mondiale à la mémoire des martyrs de la Résistance. A ce titre, le maire a proposé au conseil de délibérer sur l'intégration de cette cérémonie au calendrier des cérémonies de la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'intégration de cette cérémonie au calendrier des cérémonies de la Commune.

3. Travaux d'entretien et de réhabilitation du Chemin du tacot

Conformément aux dispositions des articles L. 161-1 à L.161-13 du Code Rural et de la Pêche Maritime, une Commune peut à tout moment réhabiliter un chemin rural sans que puisse y faire obstacle la circonstance « que l'usage public dudit chemin aurait cessé durant une longue période et que les riverains auraient procédé à leurs frais au nettoyage d'une partie de celui-ci ». Dès lors, à l'issue d'une présentation détaillée du projet de réhabilitation et d'aménagement du chemin du tacot, Monsieur le Maire propose au conseil de délibérer sur sa mise place.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve la mise en place du projet de travaux d'entretien et de réhabilitation du Chemin du tacot.

4. Désignation des représentants de la Commune au sein de l'EHPAD des Bords de Seille

Compte tenu du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de désigner les représentants de la Commune au sein de l'EHPAD des bords de Seille. En tant que membre de droit du conseil d'administration de l'EHPAD, monsieur le Maire propose au conseil de désigner les élus suivants comme représentants de la Commune au sein de l'organisme :

- Joëlle PERRET
- Martine PALLOT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire

5. Subvention 2026 – DRAC / Conseil Départemental de Saône-et-Loire

Dans le cadre du projet de restauration du triptyque de l'Eglise Notre-Dame et à l'issue des travaux de conservation et de protection entrepris par madame Auger-Feige (restauratrice), la Commune souhaite réaliser les travaux définitifs de restauration complète de l'œuvre protégée. Afin de réduire le reste à charge des coûts associés à cette restauration, il est proposé au conseil municipal de délibérer sur l'approbation d'une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne franche comté (DRAC BFC) et du Conseil Départemental de Saône-et-Loire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve la demande de subvention auprès des instances précitées et autorise le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.

6. Subvention association – La Veurdée

L'association La Veurdée a transmis une demande de subvention en dehors des délais. La demande de subvention concerne la réalisation d'un évènement à caractère culturel sur la Commune de Cuisery. Le montant total de la subvention représente 400 €. Compte tenu du caractère culturel de l'évènement, Monsieur le Maire propose au conseil d'attribuer la subvention à l'association La Veurdée.

Le Conseil Municipal approuve avec 18 voix pour et 1 abstention, l'attribution de cette subvention.

7. Bail professionnel - Orthophoniste

Un local d'une dimension de 38 m² appartenant à la Commune et situé au 20 place d'armes est vacant depuis plusieurs mois. Ce local est idéalement situé et pourrait convenir à la réalisation d'une activité professionnelle. Dans ce cadre, un bail professionnel pourrait être signé avec un professionnel.

Madame PEGEOT Julia, Orthophoniste de métier est intéressée par ce bien qu'elle a visité il y a quelques mois en présence de la précédente Maire. Dans ce cadre, le Maire propose au conseil de délibérer sur l'attribution de ce local professionnel à madame PEGEOT pour un loyer mensuel de 350 € toutes charges comprises.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité l'attribution de ce local professionnel à madame PEGEOT.

8. Retrait de la délibération n°24-2026 en ce qu'elle procède à la désignation de délégués au sein du Syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne

Par délibération n°24-2026 en date du 20 mars 2026, le Conseil municipal a désigné des représentants de la Commune au sein du Syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne. Or, c'est la Communauté de Communes Terre de Bresse (CCTB), dont la Commune est membre, qui adhère à ce syndicat, il revient donc à la CCTB de délibérer sur cette désignation et non à la Commune de Cuisery. Ainsi, Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer sur le retrait de la délibération n°24-2026 du 20 mars 2026 portant sur la désignation des représentants de la Commune au sein du Syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne

Le conseil Municipal, approuve à l'unanimité le retrait de la délibération n°24-2026.

9. Retrait de la délibération n°27-2026 désignant les représentants de la Commune au sein du SIERL

Par délibération n°27-2026 en date du 20 mars 2026, le Conseil municipal a désigné deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour siéger au sein du SIERL. Or, les statuts de ce Syndicat ne prévoient pas la désignation de délégué suppléant. Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer sur le retrait de la délibération n°27-2026 du 20 mars 2026 portant sur la désignation des représentants de la Commune au sein du SIERL.

Le conseil Municipal, approuve à l'unanimité le retrait de la délibération n°27-2026.

10. Désignation des représentants de la Commune au sein du SIERL

Compte tenu du retrait de la délibération n°27-2026 en date du 20 mars 2026, le conseil doit délibérer sur la désignation de « deux titulaires » représentant la Commune au sein du SIERL. Ainsi, Monsieur le maire propose au conseil de désigner les élus suivants comme représentants de la Commune au sein du SIERL :

- Stéphane BOILLET
- Fahd El Mejjati

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve la proposition du Maire.

11. Rectification de la délibération n°37-2026

Par délibération n°37-2026 en date du 20 mars 2026, le conseil municipal a désigné 4 élus dont le Maire pour siéger au Conseil d'administration du Centre Communal d'action social (CCAS). Monsieur le maire propose au Conseil de délibérer sur l'intégration de madame RINSANT Adriana à la liste des élus représentant la Commune au sein du CCAS. Dans ce cadre, le nombre d'élus représentant la Commune au sein de l'organisme précité passerait de quatre à cinq.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la rectification de la délibération n°37-2026.

12. Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque Commune. Pour les communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants, cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur Régional/Départemental des finances publiques. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (12 titulaires et 12 suppléants, soit un total de 24 personnes) proposée sur délibération du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition d'une liste de contribuables d'un nombre total de 24 personnes.

13. Demande de subvention au titre du « fonds vert » pour financer la réhabilitation du chemin du tacot

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'Etat a relancé le dispositif du « Fonds Vert » avec les thématiques qui y sont intégrées. Il présente au conseil le projet de réhabilitation et d'aménagement du chemin du tacot et propose son financement par une subvention au titre du dispositif précité.

Les services de la Maire sont en liaison avec les services préfectoraux pour pouvoir présenter un dossier de demande au titre du « Fonds Vert » pour l'exercice 2026. Ainsi, le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour solliciter une aide auprès de l'Etat et instruire le dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition du Maire et l'autorise à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.

Questions et informations diverses

- **Mise en place du dispositif de protection des élus (DPDE) avec l'association d'élus carrefour des collectivités locales** : le Maire a donné des informations aux élus en apportant suffisamment de détail sur la mise en œuvre du dispositif de protection des élus
- **Consultation du public par voie électronique du dossier de demande d'autorisation environnementale déposé par VNF dans le cadre des opérations de dragage d'entretien sur la rivière Seille** : Le maire a informé le conseil sur la mise à disposition au sein des locaux de la Mairie, d'un espace dédié à la consultation du public du dossier de demande d'autorisation environnemental déposé par VNF.
- **Désignation d'un référent EPAGE** : l' élu représentant la Commune au sein de l'EPAGE a donné les détails sur l'organisation de la structure
- **Désignation des représentants de la Commune au sein de la commission de contrôle des listes électorales** :
 - o Elus : En plus du Maire, proposition d'un conseiller titulaire et d'un conseiller suppléant (Conseiller titulaire : Stéphane BOILLET, conseiller suppléant : Clement BAUDIN)
 - o Délégués administratifs : proposition de trois personnes habitants de Cuisery
 - o Délégués du tribunal judiciaire : proposition de trois personnes habitants de Cuisery
- **Cadeaux de fin d'année pour les élèves de l'école primaire de Cuisery** : Les élus ont échangé sur le type de cadeaux à offrir aux élèves de l'école primaire
- **Date de rencontre entre les élus et le personnel de la Commune** : Plusieurs dates ont été proposées. Monsieur le Maire fera une information pour fixer une date.
- **Date de visite des locaux municipaux** : une date sera proposée aux élus (courant juin ou juillet 2026)
- **Maison du Temps Libre (MTL)** : Les échanges ont concerné la gratuité de la MTL. Monsieur le maire rappelle que pour acter la gratuité de la MTL, une délibération du Conseil est nécessaire.

La date du prochain Conseil municipal est fixée au 05 juin 2026

Le secrétaire de séance

